

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :

SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : **II c. 58**
— Joindre 20 ct. en timbres poste —
à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :

Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acaclias
TÉLÉPHONES : Rédaction N° 31, Administration et Annonces N° 2.52

ANNONCES

le mm. ligne
ou son espace

8 ct.

10 ct.

10 ct.

AVIS mortuaires (2 col.) 20 ct.



RÉCLAMES

le mm. ligne
2 colonnes/81 mm.

20 ct.

30 ct.

30 ct.

20 ct.

Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Deux importantes décisions

Les libéraux-radicaux du Valais (et sous cette étiquette nous réunissons aussi bien les membres du parti que ceux des organisations de Jeunesse) ont pris, dimanche, à Salvan, des décisions extrêmement importantes.

En matière cantonale, ils ont ratifié l'attitude de la gauche radicale du Grand Conseil qui, on s'en souvient, a refusé et le budget de 1934 et les comptes de 1933.

Ces décisions n'ont pas été prises à la légère ou dans le but de faire une stérile opposition ; mais nos mandataires, en plein accord avec leurs électeurs, ont voulu montrer qu'il était inadmissible que le gouvernement attende plus de 2 ans pour présenter le programme d'économies et de réorganisation administrative annoncé par M. Lorétan au printemps 1932.

Il est en effet curieux de constater que lors de la session de janvier 1933 du Gd Conseil le Conseil d'Etat avait promis de présenter en mai les réformes qui seraient immédiatement applicables.

Nous les attendons encore, et il s'ensuit que ceux qui ont adonté le budget de 1934 ont voté la tête dans un sac et ont donné au gouvernement un blanc-seing dont il s'est emparé pour ne rien faire.

En invitant les députés libéraux-radicaux à s'opposer à toute augmentation d'impôts tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été procédé aux économies réclamées, le congrès de Salvan s'est fait l'interprète non seulement d'un parti, mais de la grande majorité des électeurs du canton.

Le rapport des experts est, dit-on, entre les mains du Conseil d'Etat. Constatons ici que, dans sa séance de relevée du 17 mai dernier, le Grand Conseil a adopté une résolution disant entre autres :

« Sur la base des rapports des experts et du préavis de la commission, le Conseil d'Etat est invité à établir son projet définitif et à le soumettre pour le 15 septembre au plus tard à la commission pour rapport au Grand Conseil, à la session de novembre. »

Nous avons aujourd'hui la date du 26 et, à notre connaissance, la commission n'a pas encore été convoquée. Encore une nouvelle preuve de la désinvolture dont fait preuve le gouvernement envers le pouvoir législatif. Jusqu'à quand ce dernier se laissera-t-il faire ?

Nous espérons vivement que ce rapport sera publié sitôt après avoir été discuté par la commission. Il importe, en effet, que le peuple sache enfin qui a raison de ceux qui prétendent qu'aucune économie, aucune réorganisation ne sont possibles, et de ceux qui, comme les radicaux, affirment et ont prouvé le contraire.

La session de novembre sera extrêmement importante ; émettons un vœu : celui de voir le Grand Conseil s'occuper avant tout autre objet du budget de 1935 et des rapports des experts et du Conseil d'Etat.

La seconde décision prise par le congrès de Salvan concerne la politique fédérale.

Le Conseil national ayant violé en 1934 la promesse faite aux vigneron en 1933, le Conseil fédéral ayant maintenu son point de vue bien qu'il eût été démontré qu'il était impossible d'appliquer l'impôt sur le vin sans atteindre le producteur, il ne reste plus qu'à en appeler de cette décision au peuple souverain.

M. le conseiller national Crittin se mettra, conformément au vœu du parti, en rapport avec ses collègues romands et l'initiative sera lancée, signée, et aboutira sans aucun doute.

Mais cela ne suffit pas ; il est une autre loi que le peuple suisse a votée et dont on a pu constater aujourd'hui les conséquences désastreuses et pour les agriculteurs et pour le pays tout entier : c'est la loi sur l'alcool.

Cette loi qui devait financer l'assurance-vieillesse est devenue sans objet puisque cette assurance n'a pas été admise par le peuple mal informé.

Mais il y a pis : son application a été telle que la régie des alcools, qui réalisait de gros bénéfices, actuellement à la peine à boucler, tout étant absorbé par les frais de perception.

Contrairement aux promesses faites, on a imposé les stocks. Enfin, actuellement, le producteur ne peut plus distiller ni marc ni lie, ce qui renchérit d'autant le prix de revient du vin, et il se trouve chaque jour en face des tracasseries d'une administration paperassière.

Propos légers

Je ne sais plus quel grincheux célèbre a dit que c'est la presse qui met le monde à mal. On est même allé beaucoup plus loin dans cette idée, et l'on a écrit sans broncher, que si l'on assassine, de par le monde, depuis la création, c'est parce que Caïn lisait les journaux dans le Paradis terrestre. Embarqué sur cette caravelle, il n'y a pas de raison que je m'arrête. Tenez donc pour certain que Judas, qui s'est acquis une si exécrable réputation, a eu la tête montée par les gazettes du temps ; que Pilate, dont le geste rudement a suscité tant d'imitateurs, s'est souvent à propos de l'opinion publique et du qu'en-dira-t-on. De là la précaution exquise de se laver les mains, de ne dire ni oui, ni non, la crainte de se compromettre étant le commencement de la sagesse politique. Il est vrai qu'il ne comprenait rien aux idées nouvelles : il était bien trop conservateur.

Plus loin, par delà ces âges reculés, dans l'état de nature si cher à Jean-Jacques, état réputé pour la douceur des mœurs, la courtoisie des relations entre peuplades, le charme de l'existence facile et le plaisir de grimper aux arbres, il n'y avait pas de journaux du tout. Et faute de journaux, le gouvernement de ces races turbulentes était un jeu d'enfant, en ces âges fortunés. L'opposition ne se pouvait manifester, du moins par la lettre moulée. Les partisans et adversaires du grand chef de la tribu manifestaient de façon très primitive, par des murmures ou des grognements, leurs sentiments d'admiration ou d'antipathie.

Tout cela est heureusement changé, depuis que nous avons la presse, et même la bonne presse. Car nous avons, Dieu merci ! des journaux de nuances et de couleurs diverses ; toutes les opinions se peuvent défendre et se défendent jusqu'à la dernière goutte de l'écriroire. Opinions de la gauche, de la droite, de l'extrême droite, du juste milieu. L'essentiel est de ne jamais prendre les opinions trop au tragique. Quoi ! est-il bien vrai que se sera la fin de tout, le commencement de la fin, « l'Europe prostituée », dit un confrère, la trahison, l'enfer, qu'en sais-je ? parce que la S. d. N. vient de faire des mamours et une large révérence aux bateliers ou bateleurs du Volga ?

Les opinions, quand elles sont défendues avec trop d'acharnement, quand elles emportent les hommes dans un tourbillon de fanatisme, ont causé beaucoup de maux. Plus même, affirme quelqu'un de bien informé, que les éruptions volcaniques, les inondations, la peste et les tremblements de terre. Les seules sages sont les opinions libérales.

Mais restons chez nous. C'est un fait que, grâce à la presse, il n'y a plus rien de caché pour le public. Nous savons exactement combien le canton a de dettes, et avec quel déficit il boucle annuellement ses comptes. Que cela est heureux ! Nous apprenons chaque jour des tas d'histoires. Que les jeunesses catholiques, par exemple, font de la politique, tout en n'en faisant pas, ce qui, à première vue, paraît chose bien curieuse, contradictoire, absurde et inconcevable. Mais l'infirmité de notre esprit est telle que la contradiction ne l'effraye pas. Nous sommes ainsi faits, nous tous, tant que nous sommes. Que si donc les jeunesses catholiques font de la politique sans en faire, et n'en font pas, tout en en faisant, tenez cela pour deux propositions contradictoires. Et comme ces deux propositions contradictoires, pour l'honneur de la logique, ne peuvent être vraies en même temps, l'une est vraie avant midi, et l'autre après-midi.

Il nous est aussi donné d'entendre que l'Action catholique est une chose, et la Société des Jeunesses catholiques conservatrices une autre chose, et que pourtant, cette dualité se réduit en unité, en un composé, si vous le voulez, de l'oiseau et

Cette loi doit être modifiée elle aussi et, en demandant au président du parti de déposer une motion, les radicaux valaisans se sont une fois de plus fait les interprètes de la volonté du peuple de chez nous.

Et, dirons nos adversaires, que deviendront les finances fédérales ?

Il est facile de leur répondre que les expériences faites démontrent que l'imposition de l'alcool n'a rien rapporté à la caisse fédérale, et qu'il en sera de même en ce qui concerne l'impôt sur les vins.

Par contre, ces deux mesures, que M. Musy a léguées au peuple suisse, pèsent de telle manière sur le marché qu'elles atteignent durement toute une classe de la population.

Qu'on les supprime !

Mr.

du rat : voyez les ailes, voyez les pattes. Vive l'unité, qui est la grande affaire. Un seul principe, un seul dessein, une même conception, quelle force que cela ? « Le domaine religieux, certes, est le seul champ d'action des jeunesses catholiques, écrit notre bonne presse, mais ce domaine n'est pas limité dans l'espace... » Bigre ! L'espace, d'après les bons scolastiques, est le réceptacle universel qui contient tous les corps, donc tous les partis. Nos jeunesses ont de l'appétit.

Une autre phrase du même journal me rend pensif, comme Cinna au deuxième acte, mais non pour les mêmes raisons, et ce n'est pas sans sujet. Voyez plutôt : « L'abbé Savoy, aux yeux de nos radicaux valaisans, c'est pire que le diable ; son seul nom provoque leur indignation... »

Vous nous étonnez beaucoup, Monsieur. Nous avons toujours cru, au contraire, que M. l'abbé Savoy partageait le privilège des esprits angéliques, étant comme eux infatigable, et possédant, comme eux, le don d'ubiquité. On le rencontre partout, à Fribourg et en Valais, et toujours tonnant, tempêtant — sans avoir rien de commun avec l'abbé Tempête — contre la Constitution fédérale, le radicalisme, M. Schulthess, qu'en sais-je ? Il est infatigable, vous dis-je. Mais le diable l'est aussi. Il est partout, et toujours en révolte contre les lois et décrets, et la charte fondamentale promulguée par la puissance suprême !

La question du diable est intéressante, bien qu'obscur et controversée. Veuille Dieu, veuille diable, c'est-à-dire en dépit de tous les obstacles, M. l'abbé Savoy entend arriver à ses fins, qui n'ont rien à voir avec les quatre fins dernières de l'homme. Il croit que tout va au diable dans notre pauvre Suisse. C'est la raison pourquoi il fait si souvent le diable à quatre contre la Constitution fédérale.

Z...

A ma Mère.

Ronsardises

Coiffée d'un fichu, joliette
Maman s'en va par le jardin,
Cueillir des herbes verdelettes
Avec des dahlias ronds et du thym.

Et puis, gentille colombe,
Maman cherche dans les verts massifs
Les rouges roses les plus belles
Et les cythises tant bien olifs.

Et puis des prunettes
Elle mire la candeur
Nues, montrant, brunettes,
Leurs chairs aux passeurs.

Puis maman, coquette,
Le corsage d'un œillet
Paré, si vermillon,
Rentre et fais toilette.

C. P.

A la mémoire de l'ancien conseiller fédéral Scheurer

Dimanche après-midi, en présence de 3000 personnes environ, a eu lieu l'inauguration, à Champion, de la pierre commémorative érigée à Champion, de la pierre commémorative du conseiller fédéral Scheurer. Parmi les personnalités présentes, on remarquait les conseillers fédéraux Schulthess, Minger et Baumann, ainsi que les anciens conseillers fédéraux Haerberlin et Haab. Etaient également présents les commandants de corps d'armée Wille et Bridler, plusieurs divisionnaires, ainsi que M. Stucki, de la division du commerce du département fédéral de l'économie publique. Des discours ont été prononcés par M. Moll ancien conseiller national, de Bienne, Besiger, conseiller d'Etat, Bridler, commandant de corps d'armée, Edouard von Steiger, député au Grand Conseil de Berne, ainsi que le maire de Champion. Tous les orateurs ont rappelé la carrière et les mérites du défunt.

Mort du syndic de Romont. — Dimanche est décédé M. Gustave Criblet, syndic de Romont depuis les élections de mars dernier.

M. Criblet, qui appartenait au parti radical, était député au Gd Conseil fribourgeois depuis une quinzaine d'années. Il était président de la Société des cafetiers fribourgeois.

Banalités

L'ancien conseiller fédéral J.-M. Musy a été faire récemment aux libéraux neuchâtelais un discours qui n'a vraiment pas le mérite de l'originalité ! On y chercherait en vain de nouvelles et fortes pensées, et encore moins un exposé net et franc de la position prise par l'orateur en face des problèmes de l'heure actuelle. Cette fois encore, il a porté un coup aux grands principes de la Révolution française et aux hommes qui ont cru à l'immortalité de ses formules. Le retour aux communautés naturelles doit apporter l'amélioration de la situation et favoriser l'assimilation, par l'Etat, des énergies individuelles. Mais l'idéal de l'Etat que M. Musy préconise est un idéal conservateur ; or, celui-ci ne peut, de par sa nature même, conduire à une conciliation ni à une adaptation des intérêts individuels. Les considérations de M. Musy aboutissent au solidarisme chrétien qu'il soutenait déjà — mais en théorie seulement — lorsqu'il était encore magistrat. Son exposé relatif à l'organisation corporative fut, au surplus, remarquablement nébuleux, et conclut à une meilleure coordination des associations patronales et ouvrières.

Si M. Musy a pris un soin tout particulier à attirer l'attention de son auditoire sur la légitimité et la protection de la propriété privée et sur le respect de l'initiative individuelle, il n'a par contre pas fait à ses auditeurs un tracé net et précis du programme financier qu'il convenait d'adopter pour le plus grand bien de la collectivité. La nécessité de repousser toute autarchie et de procéder à l'adaptation de notre niveau de vie sont les banales vérités que M. Musy a préféré accentuer une fois de plus devant un tel auditoire.

On est en droit de regretter que le discours de l'ancien ministre fédéral des finances se soit trouvé à ce point dépourvu d'idées créatrices, et indicatrices de la voie à suivre pratiquement. Le même discours ne manquait pas, en revanche, d'allusions politiques de toutes sortes, et dénonçait l'ambition effrénée des partis et des autres politiciens, qui cherchent à asservir le pays à la satisfaction de leur vanité, et à influencer les votations populaires. Nous nous bornerons à faire remarquer que l'ancien magistrat aurait bien dû se garder de toucher à ces à-côtés de la question qui lui sont tout particulièrement familiers !

On demeure, par contre, confondu du peu de poids et de l'absence totale de valeur réelle et pratique des choses que M. Musy a dites à ses nouveaux amis les libéraux neuchâtelais. Son discours contenait surtout de sournoises attaques contre le radicalisme, mais aucune critique loyale de notre idéal politique. M. Musy — et pour cause ! n'a pas non plus pris position vis-à-vis des « Fronts », et il ne se risque surtout pas à se mettre en opposition avec eux. Il a donc bien dû se borner à ne parler que de banalités n'engageant pas l'avenir ni le sien en particulier.

Comme on prête à M. Musy — non sans de fortes apparences de raison — la ferme intention de se faire élire, dans un très prochain avenir, à une des Chambres fédérales, les exercices oratoires auxquels il se livre ne sont pas sans importance pour notre parti et l'esprit démocratique que nous défendons. Diverses circonlocutions du discours de M. Musy sont volontairement des moins claires. Que faut-il entendre notamment par cette prétention de rétablir l'ordre économique par un rapprochement social, lequel n'a certes jamais été un postulat de la droite que l'ancien conseiller fédéral Musy a toujours représentée ? Un peu plus de clarté serait nécessaire ici. Il est vrai que le cléricisme fribourgeois de M. Musy ne pouvait se dévoiler trop crûment, dans ce milieu protestant libéral-conservateur neuchâtelais qu'il ne fallait point effaroucher en ce moment. Le discours que M. Musy a prononcé récemment, mais à l'occasion du tir fédéral à Fribourg, n'avait pas exigé de lui, comme celui de Neuchâtel, une aussi forte dose de prudence et de ruse.

P. R.-D.

Société fédérale de gymnastique

Les 13 et 14 octobre prochain aura lieu à Zoug, l'assemblée ordinaire annuelle des délégués de la Société fédérale de gymnastique. Les délibérations porteront principalement sur la revision totale du règlement de la prochaine Fête fédérale qui se déroulera à Winterthur en 1936. Les autres questions portées à l'ordre du jour sont de moindre importance et comportent les rapports habituels et la marche de la société.

La Fête des vendanges à Sion

LES 29 ET 30 SEPTEMBRE

Programme : Samedi : à 15 h., « Le Jeu des Vendanges », scènes populaires, folklore valaisan, 300 figurants.

Dimanche : 14 h., « Le Jeu des Vendanges » ; 17 h., grand cortège, 1000 figurants.

Prix d'entrée : places assises 6, 5, 3 et 2 fr. ; places debout, 1 fr.

L'EXPOSITION DE FRUITS

Les inscriptions pour l'exposition de fruits, fleurs et légumes à la fête des vendanges des 29 et 30 septembre ont été très nombreuses. Il a cependant été possible d'accorder à chaque exposant la surface demandée ; la halle de l'exposition présentera un aspect magnifique. Il est rappelé aux exposants que la distribution des places qui leur ont été attribuées aura lieu vendredi 28 et dès 8 h. La mise en place des produits doit avoir lieu dans cette même journée, jusqu'à 18 h. Les exposants y pourvoient eux-mêmes. Nous leur recommandons instamment de n'apporter que des fruits de toute première qualité, impeccables sous tous les rapports. Pour le transport, les fruits devront être enveloppés dans du papier de soie très souple, pour éviter toute meurtrissure. Apporter suffisamment de fruits pour pouvoir faire des lots de bel aspect et présentant bien. Choisir avant tout des fruits bien colorés et de grandeur régulière.

Le jury comprend les personnalités suivantes : MM. Dumonthay, prof. à Genève ; Pellouchoud prof. à Ecône ; A. Goy, chef-jard. à Malévoz. Il fonctionnera samedi matin dès 9 h. L'exposition sera ouverte au public ce même jour dès 10 h. 30.

TRAINS SPECIAUX

Dimanche 30 : Genève-Sion à prix réduits : départ de Genève 6 h. 52 ; St-Maurice 8 h. 50 ; Martigny 9 h. 16 ; arrivée à Sion 9 h. 37. Départ de Sion à 19 h. 20 et 20 h. 53 ; arrivée à Genève à 22 h. 05 et 23 h. 40.

St-Maurice-Sion (arrêt dans toutes les gares) : départ de St-Maurice 12 h. 02 ; arrivée à Sion à 13 h. ; départ de Sion à 19 h. 32 et 22 h. 50 ; arrivée à St-Maurice à 20 h. 32 et 23 h. 43.

Brigue-Sion (arrêt dans toutes les gares) : départ de Brigue 11 h. 58 ; arrivée à Sion 13 h. 05 ; départ de Sion 20 h. ; arrivée à Brigue 21 h. 16.

Consulter dans les gares les horaires détaillés.

CIRCULATION

Samedi : la circulation en ville est interdite à partir de 13 h. Tous les véhicules devront évacuer la ville et se diriger sur les places de parcs.

Dimanche : mêmes dispositions que pour le samedi, mais à partir de 11 heures.

Sens-unique, samedi : à partir de 13 h. les véhicules se dirigeant sur Brigue passeront par le chemin des Amandiers, avenue de Mont d'Orge, avenue Ritz, route cantonale. Tous les véhicules venant du Haut-Valais seront acheminés de St-Léonard sur Bramois, Parc des Sports. Les véhicules se dirigeant sur Lausanne continueront leur route par rue de l'Hôpital, avenues de Tourbillon et Stockalper, avenue de la Gare, Pratiferi, chemin des Condémines, route de Lausanne.

Dimanche : mêmes dispositions, mais à partir de 11 h.

Parcs : Les voitures venant du Bas-Valais parqueront à l'ouest de la ville. Les véhicules venant du Haut-Valais au Parc des Sports et à l'Usine à gaz. Les autocars venant du Bas-Valais parqueront dans la cour de l'Ecole des garçons à Condémines. Finance de stationnement par jour : automobile 1 fr. ; autocar 2 fr.

Stationnement interdit en dehors des parcs organisés. Les automobilistes séduisants sont priés de laisser leur auto au garage les 29 et 30 septembre.

Les commerçants sont instamment priés de terminer leurs livraisons avec véhicules samedi avant 13 h.

Autos officielles. Seules les autos du service de la fête munies de la plaque « officielle » auront le droit de circuler en ville entre 12 et 18 h.

Automobiles en transit. — Elles seront marquées d'un « T » et leur triage se fera à l'ouest de la ville et au parc des sports. Dans l'intérêt de la sécurité publique et pour faciliter la circulation, chacun est prié de bien vouloir se conformer aux directions données.

Un accident à Monthey. — Mardi soir, avant 20 heures, l'auto de M. Payot, inspecteur de la caisse nationale suisse d'assurances, a tamponné, au contour de la route de Troistorrens, vers la maison de santé de Malévoz, une moto conduite par M. Oggier, dépositaire postal à Val d'Illiez. Un nommé Maurice Grenon, de Champéry, qui avait pris place sur le siège arrière de la moto, a été contusionné et reconduit à son domicile. Les autres conséquences de l'accident se bornent à des dégâts matériels. La police a ouvert une enquête.

Un nouveau président à Nax. — Dimanche dernier, M. Albert Zermatten, employé à la Banque populaire valaisanne de Sion, a été élu président de la commune de Nax, par 46 voix sur 48 votants.

Nous adressons au nouveau président, à cet excellent progressiste, nos sincères félicitations, et lui souhaitons le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions.

Ayent. — *Collisions d'autos.* — Lundi, sur route Sion-Ayent, la voiture de M. Pitteloud, préposé à l'Office des poursuites, a été tamponnée par une voiture genevoise près du village de Grimisuat. La voiture tamponneuse est sortie de la chaussée, elle a d'importants dégâts. Les occupants de l'autre sont quittes pour la peur.

Dire et faire... — On nous écrit :

Le précédent article paru sous ce même titre a eu pour résultat de provoquer, de la part de notre chef des finances, les explications desquelles il ressort que tout contribuable qui a omis de dater sa demande de défalcation de dettes peut encore l'obtenir en adressant au service cantonal des contributions une déclaration de l'autorité communale attestant qu'il a déposé sa feuille de déclaration d'impôt en temps utile.

Ceci c'est très bien, mais pourquoi alors, au lieu d'informer le contribuable fautif que « vu les dispositions du décret des finances sanctionnées par le Tribunal fédéral, votre demande de défalcation n'a pu être admise pour l'année courante, parce que non datée » n'a-t-on pas avisé tout de suite ce contribuable de l'ordre formel qui avait été donné au Service cantonal des contributions ?

On peut bien supposer que de prime abord l'on était décidé à appliquer ces dispositions, puis, reconnaissant que la faute du contribuable était par trop minime pour justifier une telle mesure, on se ravisa et l'on prit la nouvelle décision que l'on vient de nous faire connaître.

Reconnaissons au moins que l'on peut quelquefois se tromper dans la vie.

Un gros incendie à Ayent. — 20 personnes sans abri - 9 immeubles détruits.

Lundi vers 22 heures, les habitants d'Ayent étaient réveillés en sursaut. Le feu venait de se déclarer dans un tas de branches de sapin recueillies pendant l'été, et se communiqua rapidement aux immeubles environnants, trouvant des aliments très combustibles puisque toutes les récoltes étaient rentrées.

Les pompiers, rapidement alarmés, restèrent impuissants devant le feu, faute d'eau. Il fallut aller en chercher à une heure de distance.

Malgré les efforts de toute la population, 2 maisons d'habitation, 4 granges, 3 raccards sont détruits avec tout ce qu'ils contenaient.

Six familles, soit une vingtaine de personnes, sont sans abri. Le bétail était heureusement encore aux Mayens, sans quoi une partie serait certainement restée dans les flammes.

On ignore les causes du sinistre.

Les familles sinistrées sont celles de MM. Pierre Constantin, conseiller, Jean Fardel, Séraphin Moos, Séraphin Gaudin et Jean-Louis Morard.

Les dégâts, évalués à 70.000 fr., sont partiellement couverts par les assurances.

Cycliste tué à Sion. — Un cycliste, M. Pierre Delèze, de Fey-Nendaz, a été heurté par un camion sur la route de Salins. Le cycliste est décédé à l'hôpital quelques heures plus tard.

Concours de bétail en 1934. — (Comm.) Nous avisons les intéressés que le programme des concours publié dans le No 37 du *Bulletin officiel* a subi quelques modifications en ce qui concerne les dates. D'autre part, nous attirons l'attention des éleveurs sur les points suivants se rapportant aux *concours de taureaux* :

1) Les propriétaires de taureaux doivent remettre les pièces d'ascendance à l'inspecteur du bétail *assez tôt pour que celui-ci puisse les fournir au jury le jour du concours, avant le début des travaux des experts.*

2) *Toute mutation doit être faite immédiatement.* De préférence, la demande en sera faite par l'acheteur, au moment du concours, au jury et, après le concours, à la Station cantonale de zootechnie.

3) Nous rappelons que les taureaux amenés au concours en vue d'autorisation et appartenant à des propriétaires habitant une localité éloignée du lieu du concours de taureaux, peuvent être présentés au concours de groupe du syndicat d'élevage bovin le plus rapproché.

Expédition de vins-moûts. — Début des vendanges au 22 septembre : Salquenen 10673 litres ; Sierre 34,233 ; Ardon 48,834 ; Chamoson 23,075 ; Riddes 64,460 ; Charrat-Fully 46,101 ; Martigny 63,341. Total : 290,717 litres.

Avis important. — Les bureaux de l'Etat seront fermés samedi 29 septembre 1934.

La Chancellerie.

Fédération des sociétés de secours mutuels. — L'assemblée des délégués de la fédération valaisanne des sociétés de secours mutuels aura lieu à Sion dimanche prochain, 30 septembre à 8 h. 30, au Casino.

Nouveaux chemins de fer. — Le Conseil fédéral propose aux Chambres d'approuver la construction du funiculaire Montana-Mont La Chau.

Une société italienne construira un téléférique pour voyageurs du Breuil au col Théodule. Ce funiculaire aérien donnera accès en hiver à la plus belle piste de ski existant dans les Alpes, celle du Breithorn au Breuil.

Le *Volksfreund* annonce que des démarches auraient été entreprises pour établir un téléférique sur sol suisse, du Théodule à Zermatt en plusieurs sections. Cette ligne aérienne développerait grandement le tourisme à Zermatt.

Sion

Fête des vendanges

En raison de la fête d'automne et des vendanges, la fermeture des cafés restera libre les nuits du samedi au dimanche 29-30 septembre et du dimanche au lundi 1er octobre. Un repos ininterrompu de huit heures devra être assuré au personnel durant ces deux jours.

En outre, les cafés et les magasins pourront demeurer ouverts toute la matinée du dimanche 30 septembre. Afin de ne pas gêner la circulation et le parcours du cortège tous les trottoirs devront rester complètement libres durant la journée du dimanche. Aucune installation de bancs, etc., n'y sera tolérée.

Une exposition

Une exposition de peinture sur « Les types valaisans vus par nos peintres » est ouverte au Casino de Sion du 27 septembre au 22 octobre. Qu'on se le dise.

Monthey

Le 20^{me} anniversaire de la mobilisation

Quand l'idée fut lancée par quelques anciens mobilisés de réunir à Monthey les militaires du bataillon 12 et ceux d'autres troupes, domiciliés dans notre ville, qui vécurent sous l'uniforme les heures tragiques de 1914-1918, nous ne pensions pas qu'elle dût soulever jamais l'enthousiasme que nous avons constaté dimanche tant parmi les participants que parmi la foule nombreuse qui suivit avec une ardente sympathie les diverses phases de la manifestation.

Et le chiffre des inscrits — 400 environ — prouve que l'initiative avait rencontré un accueil favorable auprès du plus grand nombre des intéressés. Ce fut vraiment le culte du souvenir avec tout ce qu'il comporte de grandeur et d'idéal. Pas une ombre, pas une fausse note n'ont rompu la belle ordonnance du programme. Le fait que ce résultat a été obtenu pour ainsi dire sans ordres ni commandements indique bien que l'on était venu avec l'idée arrêtée de commémorer l'événement avec discipline et dignement. A l'heure venue la génération qui veilla sur notre sécurité avec la vigilance que l'on sait et qui se plia pour cela à une rude servitude, était réunie dans la cour du collège pour recevoir la médaille commémorative frappée par la maison Kramer de Neuchâtel et montrant un poilu de 1914 coiffé du képi à côté du soldat casqué qui devait par la suite prendre sa place.

Conduit par une vaillante et dévouée fanfare formée de trompettes et de surmétrés dont les accents endiablés de jadis remplirent d'harmonies suaves ou de couacs retentissants l'air des innombrables cantonnements, le cortège s'ébranla dans un ordre parfait. Derrière les musiciens marchaient les officiers dont la « deffe » fuyante de quelques-uns d'entre eux disait éloquentement qu'ils en furent. Aux premiers rangs des soldats on remarquait des vétérans à l'uniforme d'avant le gris-vert. Ceux dont l'uniforme est devenu la proie des mites ou qui sont dans l'impossibilité d'y loger une corpulence que n'avait pas prévue le tailleur militaire, fermaient la marche en civil sans distinction de grades ni de condition : on est une armée démocratique. La cérémonie de la remise du drapeau, impressionnante par sa majestueuse simplicité, se déroula sur la place après une brève et éloquente allocution du capitaine Pernollet qui fut un des plus zélés des organisateurs. Figés dans un « garde-à-vous » que n'aurait pas désavoué le plus exigeant « drillleur » de nos jours, les participants ne voient pas sans émotion flotter devant leurs yeux l'ancien drapeau du bataillon 12 que porte fièrement l'adjudant Favez.

Après un cortège en ville sur le parcours duquel les têtes se découvrent au passage du drapeau, les « rescapés » se rassemblent devant la maison de commune pour assister au culte célébré par le capitaine Bonvin, curé de Monthey, aumônier actuel du R. I. mont. 6. Au sermon, c'est le capitaine Rey, ancien aumônier de ce régiment, qui prononce l'allucination de circonstance avec une éloquence et une élévation de pensée dignes de l'orateur qu'il est.

Le banquet de midi est servi à la cantine du stand. Objet de la sollicitude du Pit Trosset mué pour la circonstance en « riz pain sel », il comporte comme menu une choucroute garnie que le chef réputé qu'est Gratien Loréan a préparée avec soin et générosité. Un vin délicieux sortant des tonneaux des caves coopératives aide à l'ingurgitation de ce plat devant lequel ne boudent pas ceux qui connurent des mois durant le fameux « spatz » militaire. Une promotion au grade de major qui ne fit pas couler d'encre et qui échappa du reste à la compétence du Dépt militaire, c'est celle qui vit le cap. Cornut investi du titre de major de table. Tour à tour, il donna la parole à MM. Escher, président du Conseil d'Etat, chef du Dépt militaire, Maurice Delacoste, président du Grand Conseil et de la ville de Monthey, Gex-Fabry, préfet du district de Monthey, au capitaine Rey, ancien aumônier, au capitaine Bonvin, son successeur et au sous-officier en sa qualité de représentant de la masse des sous-officiers et soldats. Les uns comme les autres des orateurs s'employèrent à tirer les enseignements de la journée, à exalter l'esprit de sacrifice et de fidélité au devoir qui furent l'apanage des mobilisés de 1914-18. Tous rendirent également un hommage à ceux qui laissèrent leur vie dans l'aventure et saluèrent avec émotion la mémoire des morts.

On pense bien qu'une journée de ce genre ne pouvait pas se passer sans un rappel des événements saillants qui marquèrent les 4 années passées sous les armes. Il appartenait au capitaine Cornut de réaliser cette partie du programme. On doit à la vérité de dire qu'il y fut parfait. En une rétrospective hardie et amusante, où la fantaisie le disputait parfois à la sèche narration des faits, il promena son auditoire, par la magie de l'évocation, dans tous les patelins où cantonnèrent les troupes, sur toutes les routes qu'elles foulèrent, ramassant en un raccourci suggestif les événements essentiels — graves ou amusants — qui jalonnent l'histoire du régiment 6 et des troupes auxquelles appartenirent les participants, à travers les 4 années de guerre.

Quand on clôtura la partie officielle vers 16 h., la fête n'était pas finie. On entendit encore des discours et bientôt, de la masse sur laquelle la gaité planait, montèrent des chansons de chez nous alternant avec celles des régions où l'on séjourna assez longtemps pour les apprendre. Comme un film qui se déroule, apparurent sur l'écran du souvenir les stationnements du Valais, de la région Aigle-Bex, de l'Ajoie, du Tessin, de partout enfin où les troupes montèrent leur garde avec résignation et dévouement.

Il n'y eut qu'une voix pour regretter l'absence à la fête de celui qui incarne à lui seul toutes les vertus et tout l'esprit du bataillon 12, du colonel Couchepin pour le nommer. Vivant drapeau de cette troupe qu'il aimait tant et qu'il commanda en chef humain et bienveillant autant qu'en stratège consommé, son ombre a plané sur la fête de dimanche. Qu'il nous permette d'exprimer ici les vifs regrets de tous de n'avoir pu le saluer et l'entendre et qu'il veuille bien accepter dans les circonstances douloureuses qu'il traverse en ce moment la sympathie de tous ses anciens subordonnés.

Si, après le départ du stand, la fête était terminée en tant que rassemblement général, elle se continua en ville par la fragmentation des participants en autant de groupes qu'il y a de pintes sur la place. Mais les libations, la gaité bruyante ne firent jamais perdre de vue la raison d'être de la manifestation si bien que c'est avec dignité que s'éteignirent les derniers échos du jubilé. L'âge qui a argenté les chevelures quand il n'a pas dégarni les crânes, a atténué l'ardeur excessive de certains tempéraments. La vie et ses exigences parfois cruelles ont assagi ceux qui ruiaient dans les brancards. Des enfants terribles de 1914-1918 il reste des hommes sages que l'expérience a mûris mais dont la saine philosophie est aussi utile au pays que l'ardeur des jeunes.

A. F.

Martigny

Ping-pong club

Le club de ping-pong de Martigny tiendra son assemblée générale d'automne ce soir, mercredi, à 20 h. 30, au Casino Etoile. A l'ordre du jour figurent, entre autres, la participation du club au championnat suisse de tennis de table, et le tournoi interne d'automne.

Tous les membres actifs du club sont tenus d'y assister, et nous invitons toutes les personnes, jeunes gens et jeunes filles que ce sport intéresse, d'assister à cette assemblée.

Kermesse à Martigny-Bourg

La kermesse de la Fanfare municipale de Martigny-Bourg aura lieu comme d'habitude dimanche 30 septembre, jour de la St-Michel. Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

Ouverture des classes

L'ouverture des écoles primaires est fixée au lundi 1er octobre 1934, à 8 heures. A cette occasion, il est rappelé que les enfants fréquentant les écoles doivent être rentrés à 20 heures.

L'Administration.

Chambres fédérales

Conseil national

Séance du lundi 24 septembre

Caisses de prêts à la construction

Le Conseil examine de projet d'arrêté concernant les sociétés d'épargne pour prêts de construction. M. Berthoud expose fort clairement le mécanisme de ces prêts consentis par des sociétés qui ont pour but de faciliter la construction de petites maisons.

La société est fondée sur le principe qu'on ne réclame pas d'intérêt à l'emprunteur. On lui demande de verser une somme initiale, puis une cotisation mensuelle pendant quelques années, au terme desquelles il a droit à recevoir la somme qui lui permettra d'édifier sa maison. Mais les sommes ne sont données que si les fonds nécessaires sont fournis par de nouveaux affiliés. Donc, ces caisses doivent faire une grande propagande pour recruter de nouveaux adhérents, ce qui occasionne de gros frais généraux. Et si, ce qui est le cas, le nombre des nouvelles adhésions ne permet pas de répondre à toutes les demandes des premiers inscrits, il faut prolonger le délai d'attente. C'est un peu le système de la « boule de neige », corrigé, du reste, par la possibilité de retarder les versements promis.

Un tel système doit être contrôlé ; c'est pourquoi le Conseil fédéral présente l'arrêté suivant que la commission propose à l'assemblée de voter :

Article premier. — Jusqu'à la promulgation d'une loi fédérale sur la matière, le Conseil fédéral édictera, en vue de protéger le public et les intéressés, les prescriptions nécessaires sur les sociétés d'épargne pour prêts de construction et les institutions similaires. Il a en particulier le droit :

a) de subordonner à une autorisation l'exploitation de ces entreprises et de régler les conditions de l'autorisation ;

b) de soumettre ces entreprises à la surveillance permanente de la Confédération ;

c) d'édicter des prescriptions sur l'ensemble de l'exploitation et l'organisation de ces entreprises, notamment sur le plan d'exploitation, la gestion financière, les conditions du contrat, le recrutement des membres, les sûretés, de même que sur la liquidation des entreprises et la responsabilité de leurs mandataires ; ces prescriptions peuvent déroger aux dispositions du droit civil et de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ;

d) d'édicter des dispositions pénales prévoyant l'emprisonnement pour six mois au plus et une amende de 10.000 fr. au plus ;

e) d'obliger lesdites entreprises à participer aux frais de surveillance fédérale.

Art. 2. — Le présent arrêté fédéral est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

Sans débat, l'arrêté est approuvé. La motion, demandant que dans le délai de trois ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral, le Conseil fédéral présente aux Chambres un projet de loi relatif à la réglementation définitive de ces institutions, est prise en considération sans opposition.

La défense des populations civiles contre la guerre aérienne

Il s'agit de ce qu'on appelle, en termes techniques, la « défense passive » des populations civiles contre les attaques aériennes.

Les cantons et les communes assureront, d'ailleurs, une collaboration effective. C'est ce qui ressort du projet d'arrêté que présentent MM. Keller (rad., Argovie) et Rossi (cons., Soleure) en recommandant chaleureusement l'entrée en matière.

M. Kamber (soc. Soleure) annonce que son groupe ne fera aucune opposition de principe à l'arrêté ; par contre, il demande que les frais incombent exclusivement à la Confédération.

Le Conseil a approuvé à une très grande majorité le projet gouvernemental, après avoir repoussé un amendement socialiste tendant à mettre les dépenses provoquées par cette nouvelle institution à la charge de la Confédération, au lieu de les répartir entre celle-ci, les cantons et les communes.

Séance de mardi 25 septembre

La réorganisation militaire

Puis le Conseil national a passé au projet du Conseil fédéral modifiant la loi sur l'organisation militaire, en vue de prolonger les écoles de recrues. Les socialistes annoncent qu'ils voteront contre l'entrée en matière, afin de ne pas préjuger de la décision qu'un congrès du parti doit prendre prochainement au sujet du principe même de la défense nationale.

M. Rochat, radical vaudois, souligne l'importance de la réorganisation militaire à laquelle il apporte une pleine adhésion. Cependant, il estime que l'on aurait pu compenser, au moins partiellement, l'augmentation du temps d'instruction par la suppression d'un cours de répétition. D'autre part, il pense que les treize jours de ceux-ci ne

sont pas toujours utilisés rationnellement, car on perd trop de temps aux travaux de mobilisation et de démobilisation qu'on pourrait simplifier en les décentralisant. Enfin, M. Rochat pense qu'on fait trop d'exercices sur les terrains des casernes et qu'il serait utile de varier ces exercices en les répétant en campagne, c'est-à-dire en variant les conditions.

M. Minger, conseiller fédéral, dit que le premier but de la défense nationale doit être de faciliter la résistance à la frontière, en attendant que les gros troupes ait terminé les opérations toujours relativement longues de la mobilisation générale. Pour atteindre ce but, il faudra renforcer la frontière par des petits travaux de fortifications, par l'augmentation du nombre des avions, l'équipement des troupes de masques à gaz et le perfectionnement de l'armement. Une fois ce renforcement de l'armée exécuté — ce qui est en grande partie chose faite — il s'agit de perfectionner l'instruction pour que le soldat suisse se familiarise avec les armes nouvelles et que l'officier ait plus l'occasion que par le passé d'être en contact avec ses troupes, la diversité de l'armement en compliquant le maniement. Au sujet de la suppression d'un cours de répétition, M. Minger se réfère à l'avis de l'état-major qui, après mûre réflexion, s'y est énergiquement opposé.

L'entrée en matière étant voté, le projet est adopté sans modification.

L'aide aux agriculteurs dans la gêne

Mardi soir, le Conseil national a examiné l'arrêté fédéral portant extension des mesures juridiques temporaires pour la protection des agriculteurs dans la gêne. Les mesures qui ont été prises en 1933 pour secourir les agriculteurs qui sont tombés dans le besoin sans qu'il y ait faute de leur part, ont déjà porté d'heureux effets, avec pas mal d'inconvénients. C'est pourquoi il est urgent de reviser les dispositions en vigueur, de façon à les compléter à la lumière de l'expérience.

M. Killer, socialiste argovien, apporte l'adhésion de son groupe au projet. Cependant, comme les rapporteurs, il ne veut pas passer sous silence les inconvénients du système. En particulier, la loi impose de tels sacrifices aux banques hypothécaires que celles-ci ne peuvent pas réduire le taux de l'intérêt comme elles le voudraient. En d'autres termes, elles sont forcées de favoriser les mauvais débiteurs au détriment des bons qui sont la grande majorité. Il n'en reste pas moins qu'on ne saurait se résigner à se désintéresser du sort des petits agriculteurs obérés.

M. Schirmer, radical st-gallois, quant à lui, sans vouloir nier l'utilité et l'urgence du projet, s'étonne qu'on n'ait pas encore adopté de mesures analogues en faveur des petits artisans, dont le sort n'est pas meilleur et tout aussi digne d'intérêt que celui des agriculteurs. Mais, après quelques explications de M. Baumann, chef du Dépt de justice et police, qui demande au Conseil de ne pas aller plus loin que le projet du Conseil fédéral, car il ne faut agir en ces matières qu'avec la plus extrême prudence, l'entrée en matière est votée sans opposition.

Divers orateurs présentent des propositions qui tendent à ce que la remise partielle des intérêts arriérés puisse être accordée dans un plus grande mesure d'un concordat général. Les auteurs des amendements restant sur leurs positions, M. Baumann formule une proposition transactionnelle tendant à fixer de 75 à 90 % au lieu de 80 à 90 % le versement partiel sur les intérêts arriérés qui pourra être effectué pour en être définitivement libéré. Au vote, cette solution l'emporte à une grande majorité.

Conseil des Etats

Le Conseil des Etats, qui tenait sa première séance de la semaine, l'a consacrée tout entière à l'arrêté sur les mesures destinées à protéger les petits artisans cordonniers. L'arrêté est adopté par 29 voix contre une.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil des Etats a approuvé une motion de M. Mouttet, radical bernois, invitant le Conseil fédéral à faire usage des dispositions de la loi sur la formation professionnelle afin de limiter le nombre des apprentis cordonniers.

L'impôt sur les boissons

La commission du Conseil des Etats, qui s'occupe de l'impôt sur les boissons, a siégé mardi soir, sous la présidence de M. Amstalden. Contrairement à l'avis exprimé par les députés romands, MM. Chamorel, Evéquo et Béguin, qui proposaient de renvoyer le projet, elle s'est ralliée sur toute la ligne aux décisions du Conseil national.

Un postulat de M. Pierre Rochat

M. Pierre Rochat (rad., Vaud) vient de déposer sur le bureau du Conseil national le postulat suivant :

« A plusieurs reprises, au cours de ces derniers mois, le problème de la fortification de nos frontières a été agité devant l'opinion publique. Il apparaît, en effet, de plus en plus nécessaire d'installer le long de nos frontières des points d'appui permanents pour faciliter la défense de notre neutralité. Le Conseil fédéral est invité à formuler au plus tôt des propositions pour la solution de ce problème et à solliciter les crédits nécessaires à l'exécution des travaux en question. »

Ce postulat est signé aussi par vingt députés de tous les groupes nationaux.

Postulat Saxer, radical.

« Le Conseil fédéral est invité à déposer un rapport sur la question suivante : A l'effet de décongestionner le marché du travail et pour des motifs d'hygiène et d'éducation, ne serait-il pas indiqué de fixer à 15 ans révolus l'âge minimum d'admission des jeunes gens aux emplois dans toutes les branches auxquelles s'appliquent les articles 34, 1er alinéa, et 34ter de la Constitution fédérale ? »

La chute de deux alpinistes au Mont-Blanc

Les corps des deux jeunes Anglais disparus depuis le 21 août dans le massif du Mont-Blanc, Paul Wand et John Hoyland, fils de l'archevêque de Brisbane (Australie) ont été découverts sur le glacier de Fresnay, sur le versant italien du Mont-Blanc.

Vendredi soir, M. Smythe, le célèbre alpiniste anglais, et le guide Enrico Rey montaient à la cabane Gamba d'où les jeunes gens étaient partis le 24 août au matin. Samedi matin, ils commencèrent à explorer les roches situées au-dessus de la cabane, c'est-à-dire la route de l'Innominata, et poussèrent jusqu'au col Fresnay. Au-dessus de ce col, ils virent un piolet. Alors, descendant par des rochers extrêmement difficiles et des couloirs balayés par les chutes de pierres, ils atteignirent le glacier de Fresnay sur le haut duquel ils trouvèrent épars divers objets d'équipement, entre autres un passe-montagne et une lanterne. Plus bas, à 3 mètres l'un de l'autre, gisaient les corps horriblement mutilés des jeunes gens qui avaient fait une chute d'au moins 700 mètres. Sur l'un d'eux, une montre fut trouvée, qui s'était arrêtée à 3 h. 55. La cause de l'accident n'a pu être clairement établie, mais M. Smythe pense que, lors de la traversée d'une pente de glace rapide, l'un des alpinistes glissa et entraîna son compagnon dans le vide. M. Smythe et le guide regagnèrent la cabane Gamba après une ascension des plus difficiles, au cours de laquelle le guide Rey fit montre d'audace et de sûreté. Le soir, les deux hommes étaient de retour à Courmayeur. Une équipe de guides et de porteurs est partie samedi soir encore afin de tenter de ramener les corps des deux jeunes gens.

L'alcool meurtrier. — A Haslen, près de Schwanden (Glaris), une rixe s'est produite dans la nuit de dimanche. Un ouvrier de fabrique âgé d'une cinquantaine d'années, Albert Fischli, père de six enfants, s'était pris de querelle avec le cafetier Mathias Stussy, 59 ans, et a porté à ce dernier un coup de couteau au cou, ce qui provoqua sa mort. Le meurtrier a été arrêté.

Les calomnies du Front national contre M. Schulthess

LE FAUTIF EST CONDAMNÉ

Le journal *Die Freiheit* (La Liberté), organe du groupe d'Aussersihl du Front national, publiait en avril 1934 son premier numéro, qui fut répanu à raison de 5000 exemplaires, presque tous distribués. Ce premier numéro contenait un article intitulé « La démission de M. Schulthess » et disait ceci : « Malheureusement oui, ce bruit (de la démission) ne se confirme pas. Avouons-le en toute franchise : ce serait bientôt le moment que M. Schulthess, qui se distingue par sa capacité phénoménale à occuper la selle du Dépt de l'économie publique, descende de sa monture, pendant qu'il en est encore capable. »

» Depuis 22 ans, M. Schulthess chevauche la haridelle qu'il ne peut pas quitter. Et pourquoi ne veut-il pas la quitter ? Ce pourquoi les moineaux le crient bientôt du haut de tous les toits : c'est qu'on ne chevauche pas sans profit une certaine haridelle. Sinon on ne pourrait croire que M. Schulthess, qui autrefois, avant qu'il soit devenu conseiller fédéral, n'avait qu'une bien modeste aisance, soit devenu aujourd'hui une grandeur du gros capitalisme, et cela pas seulement parce que durant 22 ans le confédéré Schulthess ne devait pas payer d'impôt sur la fortune et sur le revenu, mais sans aucun doute parce que la direction du département de l'économie publique nourrit son homme et cela au sens le plus exact du mot. »

» C'est le moment d'en finir : descends de ta monture avant que la bourrique ne s'effondre ! »

Au bas de la colonne figuraient encore les lignes suivantes : « C'est le moment d'en finir une fois avec ces chevaliers pillards ! »

M. le conseiller fédéral Schulthess, invoquant les articles 59 et 69 du Code pénal fédéral du 6 avril 1853, a porté plainte. L'affaire est venue lundi matin devant la Cour pénale fédérale, présidée par M. le juge fédéral Kirchhofer. L'accusation était soutenue par M. Staempfli, procureur général de la Confédération.

Etaient assignés : le journaliste Johann Conrad Graber, auteur de l'article, et l'artiste peintre Richard Dœlker, rédacteur de la *Freiheit*, tous deux domiciliés à Zurich, chefs du groupe du Front national d'Aussersihl, défendus par l'avocat Buhlmann, de Zurich, également chef frontiste.

Les débats se sont ouverts lundi, à 8 h. du matin. Le prévenu Graber est entendu. Il déclare n'avoir jamais voulu diffamer M. Schulthess. Il a reproduit des propos qui circulent en Suisse. La rumeur publique prétend que la situation de M. Schulthess lui permet d'avoir connaissance d'heureuses combinaisons financières. On se demande pourquoi il ne quitte pas le Conseil fédéral et l'on répond qu'il tient à sa situation pour les avantages qui en résultent.

On entend un témoin, M. E. Wirz, qui a écrit une brochure où il reproche à M. Schulthess d'avoir favorisé une spéculation de 260 millions. Selon M. Wirz, M. Schulthess doit avoir reçu en tout cas une provision de 10 pour cent. Ce témoignage se termine à la confusion générale. On donne alors connaissance des déclarations d'impôt de M. Schulthess, admises par la commission d'impôt. Au moment de quitter Brougg, en 1912, M. Schulthess avait une fortune totale de 267.000 fr., immeubles et bien-fonds compris. La déclaration pour l'impôt de crise porte 476.000 fr. Depuis son entrée au Conseil fédéral, M. Schulthess a récupéré des honoraires arriérés pour son étude d'avocat. Il en résulte donc un accroissement de fortune de 210.000 fr.

M. le procureur général Staempfli, dans son réquisitoire, relève le caractère injurieux de l'article et l'impression qu'il devait faire sur le public. Ses

auteurs ont voulu diffamer et injurier ; aujourd'hui, ils se dérobent et déclarent avoir simplement reproduit des bruits qui courent. Ils s'excusent en disant qu'ils étaient couverts par l'opinion publique. Tout est faux dans l'article.

Le défenseur des accusés, Me Buhlmann, plaide l'acquiescement.

Le jugement a été rendu hier à 17 h. La Cour a acquitté Dœlker et a reconnu Graber coupable de diffamation d'un membre du Conseil fédéral dans l'exercice de ses fonctions par le moyen de la presse et l'a condamné à une semaine de prison et 500 fr. d'amende, convertibles en 50 jours de prison à défaut de paiement. Les frais de justice qui se montent à 200 fr., seront payés, trois quarts par Graber, et un quart par la caisse du tribunal.

Petites nouvelles

Tentative de sabotage ferroviaire en France. — Une tentative de sabotage a été découverte samedi soir à Poitiers. Le mâât avancé d'une station située à quelques kilomètres de Poitiers fut trouvé fermé vers 19 h. 30, alors que le sémaphore de la gare indiquait la voie libre. On découvrit peu après que les câbles de commande du mâât avancé avaient été ligaturés solidement avec une ficelle d'emballage. D'autre part, le fil des « crapouillots » avait été coupé. Une enquête est ouverte.

Naissance d'un enfant royal. — On apprend de Naples que lundi soir, à 23 h. 15, la princesse du Piémont, née Marie-José de Belgique, a mis au monde une fille à laquelle sera donné le nom de Maria-Pia. L'accouchement s'est passé dans d'heureuses conditions. La jeune mère et l'enfant vont parfaitement bien.

Les Sports

Les prochains championnats internationaux de tir à Rome

Les prochains championnats internationaux (championnat mondial) de tir au fusil, au pistolet et aux armes de petit calibre, auront lieu à Rome du 15 au 29 septembre 1935. Il ressort de cette décision que, faisant sienne une suggestion venue de Suisse, le comité d'organisation de la Fédération des tireurs italiens, à Rome, a ainsi fixé à l'automne, et non au début de l'année, les championnats internationaux.

Gymnastique

Les concours sont passés. Ils furent nombreux cette année. Et tandis que les gymnastes s'apprentent à reprendre leur entraînement, les dirigeants préparent les assemblées annuelles au cours desquelles, tout en dressant le bilan du travail accompli, on jettera les bases du plan d'action futur.

C'est ainsi que dimanche prochain, à Neuchâtel, se tiendra l'assemblée des délégués de l'Association romande de gymnastique dont le président est M. Ed. Berger, à Corcelles. On y commentera les résultats de la 3e fête romande de gymnastique de La Chaux-de-Fonds, et on y prendra déjà les premières dispositions en vue de l'organisation de la prochaine manifestation des gymnastes romands.

L'assemblée des délégués de la Société fédérale de gymnastique est arrêtée aux 13-14 octobre, à Zoug. Le programme de cette réunion prévoit, entre autres, une cérémonie en l'honneur des gymnastes qui, au championnat du monde de gymnastique à Budapest, défendirent avec le succès qu'on sait les couleurs de notre pays. Cette cérémonie terminée, le parlement de la S. F. G. liquidera les questions administratives ordinaires et attaquera ensuite le morceau de résistance qui sera l'étude du nouveau règlement de fête. Il est à prévoir que cet objet de l'ordre du jour soumettra à une rude épreuve la patience des délégués, car les problèmes de ce genre provoquent toujours de longs débats, surtout chez nos camarades de langue allemande.

Quant aux gymnastes valaisans, ils tiendront leurs assises annuelles au début du mois de décembre, dans une localité du centre qui n'est pas encore désignée. Il faudra repourvoir le poste devenu vacant par le décès du regretté papa Bornet, de Sierre, qui fut membre du comité cantonal au sein duquel le défunt joua un rôle important. Puis les délégués auront à faire le choix des personnes qui formeront le jury de la fête cantonale de 1935, à Brigue. D'autre part, on y examinera la situation générale de l'association cantonale valaisanne de gymnastique et on y prendra les dispositions nécessaires en vue de son développement futur.

Le 7e et dernier cours de l'année aura lieu dimanche 7 octobre à Martigny, et sera réservé à la formation des moniteurs et sous-moniteurs. M.

Spectacles et concerts

Etoile

Le nouveau programme de l'Etoile, qui débutera jeudi soir, sera un enchantement. La dernière opérette *J'ai peur de moi*, de Geza de Bolvary, le spécialiste du genre auquel nous devons le célèbre film *Deux cœurs, une valse*, et tant d'autres films musicaux, est une parfaite réussite. Réalisé dans les plus beaux sites du Géhard et du lac Majeur, ce film est interprété par des acteurs particulièrement sympathiques, Liane Haid et Gustave Fröhlich, le couple idéal par excellence. Nous ajoutons que cette production charmante a obtenu un succès énorme la saison dernière et qu'elle a été projetée plus de 10 semaines à Zurich, 6 à Bâle et 6 à Berne, et engageons vivement tous les amateurs de musique légère à se rendre en foule à l'Etoile. Ils ne regretteront pas leur soirée.

Royal, cinéma sonore, av. du Bourg, Martigny

Pour deux jours seulement jeudi 27 et vendredi 28 septembre, à 20 h. 30, un document qui ne manquera certes pas d'intérêt pour nos soldats *Le Défilé de la Ire division à Echallens* ne pourra être en aucun cas prolongé, étant déjà retenu ailleurs pour samedi.

Au programme un film passionnant de la même veine que *Sœur blanche, Le Calvaire du Moine Michel Ferrier*. Trahi par son frère qui lui a volé sa gloire et ses amours... condamné à cinq ans de prison pour un crime dont il est innocent, Michel Ferrier, musicien célèbre, partira vers le Refuge où s'apaisent toutes les douleurs et les injustices humaines : Le Monastère.

Avis à nos abonnés. — Un certain nombre d'abonnements pour le 2me semestre n'étant pas encore payés, les remboursements vont être mis à la poste. Dans le but de simplifier le travail de l'administration et d'éviter les frais de port, nous prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir s'acquitter de leur abonnement sans délai, en versant sans frais (4 fr. 20 et 6 fr. 50 avec Bulletin) au compte de chèques 11 c 58.

Monsieur Albert DEVANTERY et sa fille Huguette, à Sierre, et les familles Louis DEVANTERY, à Grône, et feu Ernest LATTION, à Martigny, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Hélène DEVANTERY nee LATTION

leur chère épouse, mère, sœur, belle-fille, belle-sœur, nièce, tante et cousine, décédée après une longue maladie, dans sa 31me année, munie des Secours de la Religion.

L'ensevelissement aura lieu à Sierre, jeudi le 27 septembre 1934, à 10 h. 30 du matin.

R. I. P.

La famille Louis BESSARD à Châble, les familles parentes et alliées remercient bien sincèrement toutes les personnes qui de près et de loin ont pris part au deuil douloureux qui les afflige.

Martigny - Bourg

PLACE DU PRÉ DE FOIRE
Dimanches 30 septembre et 7 octobre

GRANDE

Kermesse

organisée par la
Fanfare Municipale

JEUX DIVERS. A la cantine, consommations de 1er choix. **Dès 16 h.**

BAL Champêtre

sur le plus grand et le meilleur plancher du Valais. Excellent orchestre.

INVITATION CORDIALE



Marc CHAPPOT Ebénisterie-Menuserie
Martigny-Ville
Tél. 61.43
représentant des
Pompes funèbres ARNOLD, Morges
CERCUEILS simples et de luxe. COURONNES.
Maison valaisanne
Transports internationaux.

ÉTOILE - DES JEUDI
La dernière opérette de Bolvary, le créateur de *Deux Cœurs et une Valse*
J'AI PEUR DE MOI avec Liane Haid et Gustave Fröhlich

Carraux Ing.-Expert-Conseil
prête sur hypothèque et pour construire. Achat et location de terres. France et Algérie. Placement 1er ordre de toute épargne. **Vernayaz, tél. No 62816.**

Fromage Monsieur Matt

Professeur de Musique **MARTIGNY**

reprendra ses leçons à partir de **lundi 1er octobre**

Violon, piano, harmonie

0.60 0.80

de 5 semaines. — **Jacques Mouthe, Martigny-Ville.**

A vendre 3 bons CHEVAUX

pour cause fin de saison. S'adr. Rue Villereuse 23, **Genève**, tél. 54.879.

CIVETTE la cigarette en tabac noir

Ribordy

Médecin-Vétérinaire

sembrancher

de retour

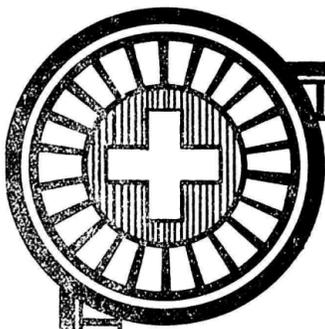
du service militaire

Bureau de Placement

& **Orientation professionnelle**

Secrétariat du Frauenbund, Brigue, tél. No 70, cherche des places pour :

aide ménagère, bonne à tout faire, bonne d'enfants, femme de chambre, fille de salle, cuisinière à café, etc.



Les jeunes mariés désirent la sécurité matérielle

préoccupation légitime entre toutes. Si leurs ressources sont modestes, ils pourront néanmoins protéger leur foyer au moyen d'une assurance sur la vie, à condition de profiter des

tarifs à primes initiales réduites de la

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, Zurich

Fondée en 1857

Tous les bénéfices aux assurés

Agence générale : Edouard Pierroz, Martigny

Comme Placement avantageux

nous recommandons nos

Obligations 4 et 4 1/4 %

à 3 et 5 ans de terme, nominatives ou au porteur.

Banque Populaire de Sierre

Capital et Réserves Fr. 965.000.—

Fondée en 1912

Toute sécurité. Contrôle par l'Union Suisse des Banques régionales.

Royal-Sonore

Aven. du Bourg

JEUDI 27 et VENDREDI 28 septembre, à 20 h. 30

Deux séances seulement

Un film passionnant de la même veine que *Saur Blanche*

Le Calvaire du Moine Michel Ferrier

En complément : un document qui ne manquera certes pas d'intéresser nos soldats : *Le Défilé de la 1^{re} Division, à Echallens*, ne pourra être en aucun cas prolongé, étant déjà retenu ailleurs pr samedi

VENEZ VOIR LES

NOUVEAUTÉS D'HIVER

modèles très chics chez

TRUDY, Modes, MARTIGNY

Transformations - Réparations

SION - Fête d'Automne

29 et 30 septembre

Le Jeu des Vendanges.

Grd Cortège.

FOLKLORE



Exposition

des produits

du Valais.

Vendanges Valaisannes

Cours Commerciaux

sous les auspices de la Société suisse des Commerçants (Association suisse des Employés de Commerce et de Bureau)

Section de Martigny

Ouverture : LUNDI 8 octobre

Branches : Français, Allemand, Anglais, Italien, Droit commercial, Comptabilité, Arithmétique, Géographie économique, Sténographie, Dactylographie, Correspondance commerciale, Instruction civique

Financé d'inscription pour chaque cours :

| | |
|--|---------------------------|
| MEMBRES ACTIFS | fr. 5.— |
| MEMBRES PASSIFS et leurs ENFANTS : 1 ^{er} cours | fr. 10.— |
| idem | 2 " 15.— |
| idem | 3 " 20.— |
| AUTRES PERSONNES : 1 ^{er} cours | fr. 15.— |
| idem | 2 " 20.— |
| idem | 3 " 25.— |
| APPRENTIS | versement unique fr. 10.— |

Bureau : lundi et mardi 1 et 2 octobre, de 20 à 21 h., Hôtel Clerc, 1^{er} étage

Ecole Cantonale de Dessin et d'Art Appliqué

LAUSANNE

Réouverture des cours, le 1^{er} octobre

Fabrique de Draps

et

Filature de Laine

BAGNES - Propr. Hoirie Eug. Gard

Draps de sport - Nouveautés - Peignés - Milaines - Couvertures de lit et de cheaux - Travail à façon au plus bas prix du jour ECHANTILLONS SUR DEMANDE

Employé d'hôtel et cuisinier intéressés

avec apports de fr. 5000.— sont demandés par grand restaurant-hôtel, bord du Lac Léman, cause de réorganisation. Offres à l'étude O. MARTIGNY, agent d'affaires autorisé, Place de la Synagogue 2, à Genève.

A VENDRE

une nichée de PORCELETS

chez

Alexis Petoud, Saxon

DIANOS

et HARMONIUMS

Vente, location, accordage et réparations.

H. Hallenbarter Sion - Martigny-Ville

Rôti à fr. 1.50 et 1.80 le kg.

Viande séchée à fr. 3.— le kg.

Viande salée à cuire, fr. 1.— le kg.

Salamettis extra secs à fr. 2.50 le kg.

Mortadelle de Bologne, à fr. 2.50 le kg.

Saucisses de ménage à fr. 1.— le kg.

Graisse extra fine à fr. 1.— le kg.

Cervelas à fr. 2.— les 14 pièces

Expédié 1/2 port payé

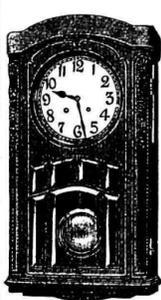
Boucherie Chevaline, Martigny

Raisins du Tessin

la qualité, 10 kg. fr. 4.—

Produit de mes vignes

L. C. Ferrari, ARBEDO



Grand Baisse

Superbes régulateurs à sonnerie. Grand choix depuis

36 fr.

HORLOGERIE-BIJOUTERIE

H. Moret, Martigny

Av. Gare. Réparations en tous genres

Fonds de Magasins Soldes

sont achetés au comptant aux plus hauts prix.

S'adresser sous chiffre P 411 S Publicitas, Sion.

Crédit Foncier Vaudois

Emprunt de fr. 25.000.000.—, 4 %, 1934, série Y

Conversion

Le Crédit foncier vaudois offre aux porteurs des obligations foncières 4 3/4 % et 5 %, série P., d'ensemble fr. 27.059.200.—

dénoncées au remboursement pour leurs échéances qui se répartissent du 1^{er} novembre 1934 au 1^{er} juillet 1935, la conversion de leurs titres en obligations d'un nouvel emprunt de

Fr. 25.000.000.—, 4 %, 1934, série Y

dont les modalités sont les suivantes :

Intérêt : 4 % l'an.

Coupons semestriels aux 1^{er} mai et 1^{er} novembre.

Remboursement dans le terme maximum de 20 ans, par tirages annuels obligatoires, dès et y compris le 1^{er} novembre 1940, avec faculté pour le Crédit foncier d'y procéder par des montants plus élevés ou même totalement dès et y compris le 1^{er} novembre 1945, moyennant trois mois de préavis.

Titres de fr. 500.— et de fr. 1.000.—, au porteur.

Cotation : Bourse de Lausanne.

Prix d'émission : 99,40 %

plus timbre fédéral de 0,60 % = 100 %

Les titres à convertir seront déposés, coupons aux échéances du 1^{er} décembre 1934 et suivantes attachés.

Il sera payé, aux porteurs, au moment de la conversion, une soulte représentant l'intérêt couru depuis l'échéance du dernier coupon jusqu'au 1^{er} novembre 1934 sur le titre à convertir et la différence de l'intérêt de 3/4 % ou de 1 % entre le taux du nouvel emprunt et celui des obligations à convertir, depuis le 1^{er} novembre 1934 jusqu'à la date de remboursement.

Souscriptions contre espèces

Les titres non absorbés par la conversion sont offerts en souscription publique contre espèces aux conditions suivantes :

Prix de souscription : 99,40 %

plus timbre fédéral d'émission de 0,60 % = 100 %

La répartition aura lieu aussitôt que possible après la clôture de la souscription. Si les demandes dépassent le montant des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à réduction.

La libération des titres attribués devra s'effectuer du 15 octobre au 15 novembre 1934 au plus tard, avec décompte d'intérêt à 4 % au 1^{er} novembre 1934, date de jouissance des nouveaux titres.

Les demandes de conversion et les souscriptions contre espèces sont reçues du

24 septembre au 1^{er} octobre 1934, à 16 heures,

au Crédit foncier vaudois, à Lausanne, chez ses agents dans le canton, ainsi qu'auprès des principaux établissements de Banque en Suisse.

Les Timbres-Escompte

sont un facteur d'ordre, d'économie et d'épargne :

exigez-les lors de vos achats



La Banque Coopérative Suisse à Martigny

met gratuitement à la disposition de sa nombreuse et fidèle clientèle à titre de Prêt des

Caisses Tire-Lire

Toute personne qui en fera la demande, pourra obtenir une CAISSE-TIRE-LIRE après avoir effectué un premier versement de 5 fr. sur un carnet d'épargne délivré par la Banque Coopérative Suisse.



FEUILLETON DU « CONFÉDÉRE » 8

JOSEPH AUTIER

MADemoiselle

LA NIÈCE

VII

— Alors, comme ça, Caton, la nièce de votre demoiselle est revenue ?

Caton, qui était en train de balayer, se retourna brusquement, en s'entendant interpellé ainsi et se trouva en face de Noémi Groux, dont les savates ne faisaient aucun bruit sur le dallage de la cuisine.

— Comment le savez-vous ? fit-elle d'un ton qui n'avait rien d'hospitalier.

— On l'a vue hier soir sur le cimetière, Claude et moi. Elle pleurait tant fort que Claude a même

— Alors, comme ça, Caton, la nièce de votre demoiselle est revenue ?

crié que c'était un chien qui hurlait. Elle pouvait bien pleurer, la sans-cœur, qui n'a pas seulement su revenir au bon moment.

— Ce n'est pas sa faute, elle était en voyage et la dépêche ne lui est arrivée qu'il y a trois jours.

— Ah ! voilà, quand on sait tout, on comprend mieux et faut pas juger les gens comme ça, sans s'informer, Caton.

— Je ne la jugeais pas, c'est vous et les autres mauvaises langues du village qui clabaudiez contre elle, moi je ne vous répondais seulement pas, quand vous veniez me remplir la tête de vos histoires.

— Oui, mais on voyait assez ce que vous pensiez, d'ailleurs, faut pas vous fâchez comme ça, Caton.

— Je ne me fâche pas, je voudrais seulement voir chacun se mêler de ses propres affaires.

— Oh ! pour ça vous avez bien raison. Moi aussi, je dis toujours que chacun doit balayer devant sa porte. Mais vous savez, les gens, ici, sont si tellement curieux ! Ils veulent toujours tout savoir.

Caton, à l'ouïe de ces paroles, donna un si vigoureux coup de balai, qu'un nuage de poussière se leva et enveloppa la silhouette maigre et falote de la Noémi, qui se mit à tousser éperdument.

— Ouach ! s'écria-t-elle enfin, j'ai avalé toute votre poussière et j'ai bien cru étouffer. Alors, qu'a-t-elle bien pu faire pendant toutes ces années par là-bas, mademoiselle la nièce ?

— Elle avait ses occupations.

— Ah ! oui. Et ces occupations, qu'est-ce que c'était ?

— Elle donnait des leçons de chant, dit sèchement

Caton. Rose-Marie ne lui avait-elle pas raconté que cela lui était arrivé quelquefois.

— Et à présent, elle va rester ici ?

— Probablement, puisque la maison est à elle.

— C'est triste pour vous, ma pauvre Caton, parce que les jeunesse, ça n'aime pas les vieilles gens comme moi et vous, aussi je pense bien que votre beau temps est fini et que vous ne pourrez plus royaumer par là, comme du temps de la demoiselle Sidonie.

Exaspérée, Caton laissa tomber son balai, et les poings sur les hanches, elle cria : — Je n'ai jamais royaumé, j'ai travaillé tant que j'ai pu et j'ai obéi à ma maîtresse.

— Obéi ! oui, on sait assez ce que ça veut dire et laquelle des deux c'était qui menait l'autre.

— Si vous êtes venue ici pour m'insulter, Noémi, vous pouvez passer la porte, vociféra Caton dont la colère grandissait.

— Ma foi, Caton, vous êtes une grande malhonnête, j'étais venue pour vous dire un petit mot de consolation, mais si c'est comme ça que vous le prenez, je m'en vais...

Elle fit quelques pas vers la porte, puis revenant en arrière, elle ajouta d'une voix gégnante :

— Vous y direz au moins, à Mademoiselle la nièce, que sa tante avait accoutumé de nous envoyer du bouillon le dimanche, à moi et à Claude, parce qu'on est des pauvres vieux qu'ont bien besoin d'être fortifiés, et puis vous n'oubliez pas qu'il ne faut pas le dégraisser, parce que vous savez, Caton, que moi, je ne l'aime que bien gras.

— Il n'est pas dit que Rose-Marie veuille continuer les charités de Mademoiselle. Pour la reconnaissance qu'elle en aurait, elle ferait tout aussi bien de les cesser.

— La reconnaissance, la reconnaissance ! Avec ça que c'est bien grand chose qu'un pot de bouillon. Les riches ont toujours l'air de penser qu'ils nous font une grande grâce, quand ils nous donnent un peu de ce qu'ils ont de trop. Y peuvent bien, pourtant !

Sur cette exclamation, accompagnée d'un énergique haussement d'épaules, la Noémi tourna sur ses talons et quitta la cuisine.

« Quelle vieille chipie, fit tout haut Caton, fallait-il qu'elle ait passée hier soir par le cimetière ! Bien sûr qu'à présent tout le village sait que Rose-Marie est revenue ! »

En effet, la nouvelle courait déjà de maison en maison, colportée avec force commentaires par la Noémi, et la question qui passionnait toutes les commères de l'endroit était celle-ci : Restera-t-elle ici ? et si elle y reste, gardera-t-elle la Caton chez elle ?

Sur ces deux points, aucun doute ne tourmentait Caton. Noverraz elle-même. Rose-Marie s'établirait dans la maison et Caton monterait la garde à ses côtés, pour l'empêcher de retourner à cette existence, dont elle ne se faisait aucune idée précise, mais qui consistait à chanter de vilaines chansons pour de vilains gens et à se peindre la figure jusqu'à la rendre laide à faire peur. Elle était fermement décidée à la forcer à rester ; ne lui avait-elle pas promis de l'aider à remonter ?

(à suivre)